

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

## ÉPREUVE U41

## ÉTUDE DE CAS

SESSION 2022

---

Durée : 4 heures 30 minutes  
Coefficient 9

---

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice, avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 19 pages, numérotées de 1/19 à 19/19.

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

## ÉPREUVE E41 - Étude de cas

Durée : 4h30 / Coefficient : 9

*Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes*

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2 à 3
<b>MISSION 1 : Relations Fournisseurs</b>	<b>(40 points)</b>	p. 4
<b>MISSION 2 : Gestion sociale</b>	<b>(30 points)</b>	p. 4 à 5
<b>MISSION 3 : Immobilisations et opérations de fin d'exercice</b>	<b>(35 points)</b>	p. 5
<b>MISSION 4 : Gestion fiscale du véhicule de tourisme</b>	<b>(15 points)</b>	p. 5

### ANNEXES

#### A – Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation

<b>MISSION 1</b> : Relations Fournisseurs - Annexes A1 à A5	p. 6 à 9
<b>MISSION 2</b> : Gestion sociale - Annexes A6 à A12	p. 10 à 11
<b>MISSION 3</b> : Immobilisations et opérations de fin d'exercice - Annexes A13 à A19	p. 12 à 14
<b>MISSION 4</b> : Gestion fiscale du véhicule de tourisme - Annexes A20 à A21	p. 14

#### B - Extraits issus de la réglementation comptable, financière, fiscale et sociale en vigueur

<b>Annexe B1</b> : Documentation fiscale – MISSION 1	p. 15
<b>Annexe B2</b> : Documentation sociale – MISSION 2	p. 15
<b>Annexe B3</b> : Documentation technique – MISSION 2	p. 16
<b>Annexe B4</b> : Documentation comptable et fiscale – MISSION 3	p. 17
<b>Annexe B5</b> : Documentation fiscale – MISSION 4	p. 18 à 19

### AVERTISSEMENTS

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites.

Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :

- Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,
- Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant "débit" ou "crédit".

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

## Contexte de l'entreprise

---

Implantée à Dissay en région Nouvelle Aquitaine depuis 1978, la SAS BELLEFOIS exerce une activité de charcuterie semi-industrielle.

Elle dispose d'un véritable savoir-faire dans la réalisation de rillettes de canard, foie gras... autant d'authentiques produits du terroir récompensés plusieurs fois. Les produits sont conditionnés en conserves (bocaux, verrines, ...) ou en frais (skinpack : emballage composé d'une barquette plastifiée).

Ses clients se répartissent de la manière suivante : 70 % de son chiffre d'affaires est réalisé auprès des centrales d'achat des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), 20 % auprès d'établissements gérés par les collectivités territoriales (cantines scolaires, centres de loisirs, ...) et 10 % en vente directe auprès des particuliers (points de vente sur le lieu de production, site internet).

<b>Chiffre d'affaires HT 2020</b>	2 928 000 €
<b>Capital social</b>	100 000 € (10 000 actions à 10 €)
<b>Actionnaires</b>	Jeanne Bellefois (Présidente) : 8 500 actions Dominique Corpus : 1 500 actions
<b>Effectif</b>	33 salariés
<b>Taux de TVA</b>	Taux réduit à 5,50 % sur l'ensemble des produits vendus
<b>Imposition du résultat</b>	Impôt sur les sociétés
<b>Régime d'imposition</b>	Réel Normal

Les deux actionnaires sont salariées par la SAS BELLEFOIS :

- Madame Bellefois, en plus de ses missions de direction, prend en charge le suivi de la trésorerie et la gestion de la paie ;
- Madame Corpus est responsable du service commercial (processus de vente).

Monsieur Girard est responsable du service comptable. Il a en charge notamment la tenue des achats, des opérations courantes, ainsi que l'établissement des déclarations mensuelles de TVA.

Par ailleurs, la société BELLEFOIS a confié au cabinet comptable CCA les missions suivantes :

- la gestion des immobilisations,
- les travaux de clôture,
- la réalisation des déclarations fiscales sur le résultat,
- et le conseil.

Le collaborateur comptable Yves Payet, du cabinet CCA, assure le suivi du dossier BELLEFOIS.

Madame Bellefois vient de vous accueillir en qualité de stagiaire, courant décembre 2021. Elle vous confie diverses missions. Pour toute communication écrite, vous vous identifierez comme stagiaire (stagiaire@bellefois.fr).

## Organisation comptable

---

### Journaux auxiliaires

Elle utilise les journaux auxiliaires suivants :

- |  |    |                           |    |
|--|----|---------------------------|----|
| - le journal des achats :              | AC | - le journal des ventes : | VE |
| - le journal de banque :               | BQ | - le journal de caisse :  | CA |
| - le journal des opérations diverses : | OD | - le journal de paie :    | PA |

Les opérations sur immobilisations sont enregistrées dans le journal d'OD.

### Le plan des comptes

La société utilise les comptes du Plan Comptable Général (6 chiffres).

Des comptes spécifiques ont été créés dans le module de gestion comptable du PGI.

Extrait du plan des comptes :

Compte	Intitulé
[...]	
215410	Matériel industriel – Thermoformeuse
215420	Matériel industriel - Chargeur automatique
[...]	
238000	Acompte versé s/acquisition d'immobilisation
[...]	
395500	Dépréciation du stock de produits finis
[...]	
445200	TVA due intracommunautaire
445640	TVA en attente de décaissements
445661	TVA s/ biens et services taux 5,50 %
445662	TVA s/ biens et services taux 20 %
445620	TVA s/ immobilisations
445710	TVA collectée
445850	TVA à régulariser sur acompte versé
[...]	
512100	Banque populaire

Compte	Intitulé
601100	Achats viande (canards, volailles...)
601200	Achats légumes (choux, carottes, ...)
602100	Achats sucres – huiles – œufs
602200	Achats épices
602300	Achats fournitures (étiquettes, ...)
602610	Emballages perdus France (bocaux, terrines)
602611	Emballages perdus France (film plastique skinpack)
602612	Emballages perdus UE (terrine grès, ...)
602613	Emb. perdus Hors UE (film plastique skinpack)
[...]	
609100	RRR obtenus sur achats de matières premières
609200	RRR obtenus sur achats d'autres approvisionnements
[...]	
615500	Entretien et réparations
[...]	
624100	Transport sur achats
626150	Télétransmission EDI - Abonnement
628500	Frais de formation (divers)

### Comptes de tiers

La codification des comptes de tiers est la suivante :

- Compte client : C1+4 premières lettres du nom ;
- Compte fournisseur : F9+4 premières lettres du nom.

### Règles comptables et fiscales

- Les frais accessoires sur achats sont enregistrés dans les comptes de charges par nature.
- Le taux de TVA sur les achats d'emballages (bocaux, terrines et skinpack) est à 20 %.
- Les factures en devises sont converties en euro au cours du jour de la facturation.

## Organisation informatique

---

L'entreprise BELLEFOIS a restructuré son système d'information en 2020 afin de répondre aux besoins spécifiques des centrales d'achats, ses principaux clients. Les échanges s'effectuent désormais sous forme numérique (EDI).

Elle a mis en place un PGI avec les modules de gestion commerciale, comptable et de paie. Le paramétrage du module commercial est, pour le processus de vente, entièrement terminé et fiable. Pour le paramétrage du processus achat, seule la gestion automatisée des factures de DOIT « Fournisseur-France » est, à ce jour, achevée. Par conséquent, la comptabilisation de toutes les autres factures fait l'objet d'une saisie dans le module de gestion comptable.

**MISSION 1 : RELATIONS FOURNISSEURS**

---

**Mission 1-A – Gestion d'un retour d'emballages perdus (annexe A1)**

Au cours du mois de décembre 2021, nous avons retourné des rouleaux de films plastique (skinpack) non conformes au fournisseur EMBALTOUT. Monsieur Girard vous transmet les pièces comptables nécessaires afin de traiter ce dossier.

**Vous devez :**

- **Vérifier les éléments pris en compte dans l'enregistrement de la facture de DOIT généré par le PGI ;**
- **Comptabiliser le retour de marchandises.**

**Mission 1-B – Comptabilisation des pièces comptables (annexes A2, A3 et B1)**

Vous assistez maintenant monsieur Girard et prenez en charge le traitement des pièces laissées en attente. Les informations et montants des différents documents ont été contrôlés. Aucune erreur n'a été constatée.

**Vous devez :**

- **Enregistrer les pièces comptables dans les journaux adéquats.**

**Mission 1-C – Vérification du paramétrage du PGI (annexes A4 à A5)**

Le paramétrage des factures « Fournisseur-France », dans le PGI, a été achevé au cours du premier semestre 2021 par la société BELLEFOIS, conformément à la procédure préconisée par la société PGI-One. Cependant, des dysfonctionnements ont été constatés par madame Bellefois. Elle vous charge d'analyser celui lié au traitement de la facture BEAUXBOCAUX N° 781216.

**Vous devez :**

- **Contrôler l'enregistrement ;**
- **Identifier la cause et proposer une solution technique adaptée ;**
- **Régulariser l'écriture comptable correspondant à cette facture.**

**MISSION 2 : GESTION SOCIALE**

---

**Mission 2-A – Prise en charge des frais de déplacement (annexes A6 à A8, B2 et B3)**

Monsieur Grellier, ouvrier de production récemment embauché, a questionné madame Bellefois sur la prise en charge de ses frais de transport pour son trajet domicile-lieu de travail. Il souhaiterait utiliser son vélo pour compléter le trajet qui ne peut être fait en train. En effet, les Trains Express Régionaux permettent aux voyageurs de monter gratuitement leur vélo à bord.

Madame Bellefois, très impliquée dans la prise en compte des critères environnementaux, souhaite encourager ce mode de transport. Elle a décidé de verser une indemnité à tous les salariés qui utiliseront leur vélo.

**Vous devez :**

- **Calculer le montant annuel versé à monsieur Grellier au titre de son trajet domicile-travail ;**
- **Conclure sur les conséquences en matière de cotisations sociales.**

Pour connaître les salariés concernés par ces frais de déplacement, Mme Bellefois vous demande de :

- **Rédiger la requête SQL permettant de connaître l'identité des salariés et le mode de transport utilisé par chacun.**

### **Mission 2-B – Suivi des congés payés (annexes A9 à A12 et B2)**

Madame Bellefois, responsable paie, a reçu un mail de madame Louvette, ouvrière de production, qui s'interroge sur la ligne « régularisation » relative aux congés payés figurant sur son bulletin de salaire du mois de novembre 2021.

Après contrôle du bulletin de paye, madame Bellefois n'a relevé aucune erreur.

**Vous devez en date du 06 décembre 2021 :**

- ***Expliquer le montant de la « régularisation congés payés » dans un mail envoyé à madame Louvette.***

**Annexes A13 à A19**

### **MISSION 3 : IMMOBILISATIONS ET OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE**

**Annexe B4**

Madame Bellefois vous propose de participer aux missions confiées au cabinet comptable CCA, notamment la gestion des immobilisations et les travaux de clôture.

#### **Mission 3-A – Gestion des immobilisations (annexes A13 à A17 et B4)**

L'entreprise a investi dans une thermoformeuse, machine de conditionnement d'emballages plastiques. La facture d'acquisition reçue en décembre a été comptabilisée en compte d'attente. L'acompte versé lors de la commande a été correctement enregistré dans le journal de banque.

Yves Payet, collaborateur du cabinet en charge du dossier BELLEFOIS, a procédé à la saisie des informations de cette thermoformeuse dans le module de gestion des immobilisations du PGI.

**Vous devez :**

- ***Justifier les coûts d'acquisition saisis dans le module immobilisation du PGI ;***
- ***Régulariser, à la date d'acquisition, l'enregistrement de la facture d'achat de la thermoformeuse ;***
- ***Contrôler le montant des dotations aux amortissements 2021 enregistré au journal des OD, en présentant le détail des calculs.***

#### **Mission 3-B – Contrôle d'opérations de clôture (annexes A18 à A19 et B4)**

Début janvier 2022, Yves Payet a saisi les premières écritures d'inventaire de la société BELLEFOIS. Il vous communique un extrait du journal des opérations diverses.

**Vous devez :**

- ***Expliquer, à partir des principes comptables, chacune des deux écritures d'inventaire et justifier les montants.***

**Annexes A20 et A21**

### **MISSION 4 : GESTION FISCALE DU VÉHICULE DE TOURISME**

**Annexe B5**

Début janvier 2022, Mr Girard s'interroge sur la réglementation fiscale en vigueur sur les véhicules de tourisme et souhaite mesurer l'impact de cette réglementation sur le résultat fiscal 2021.

#### **Mission 4-A – Taxe sur le véhicule de sociétés (TVS)**

Le cabinet a transmis à Mr Girard le montant de la TVS 2021 pour le véhicule CLIO acquis en 2020.

**Vous devez :**

- ***Contrôler le montant de la TVS pour l'année 2021 ;***
- ***Préciser l'impact de la TVS sur le résultat fiscal 2021 ;***
- ***Présenter, pour l'entreprise Bellefois, les modalités déclaratives et de paiement de la taxe.***

#### **Mission 4-B – Traitement des amortissements**

Mr Girard souhaite également connaître l'impact sur le résultat fiscal de l'amortissement du véhicule CLIO.

**Vous devez :**

- ***Déterminer la fraction non déductible de cet amortissement.***

**A - Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation**

**Annexe A1 – Pièces comptables du fournisseur EMBALTOUT**

<p><b>EMBALTOUT</b>                  ZAC du Roussillon                  87000 LIMOGES                  FR 87 364 620 234</p> <p>Facture : F031221                  N° Code client : 08234A                  Bon de commande : CC211130                  Le 06/12/2021</p>	<div style="border: 2px solid green; padding: 5px; transform: rotate(-2deg); display: inline-block;">                     Facture et écriture                      générées par le PGI                 </div>																									
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <b>FACTURE</b> </div>																									
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">                 SAS BELLEFOIS                  Zone artisanale                  86130 DISSAY                  FR 86 457 987 133             </div>																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Référence</th> <th>Désignation</th> <th>Quantité</th> <th>Unit. HT</th> <th>Total HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETIQ30</td> <td>Lot d'étiquettes autocollantes</td> <td align="center">100</td> <td align="right">10,65</td> <td align="right">1 065,00</td> </tr> <tr> <td>FILM25</td> <td>Film plastique skinpack (rouleaux)</td> <td align="center">30</td> <td align="right">52,00</td> <td align="right">1 560,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">Remise 5 %</td> <td align="right">131,25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">Net commercial</td> <td align="right">2 493,75</td> </tr> </tbody> </table>		Référence	Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT	ETIQ30	Lot d'étiquettes autocollantes	100	10,65	1 065,00	FILM25	Film plastique skinpack (rouleaux)	30	52,00	1 560,00				Remise 5 %	131,25				Net commercial	2 493,75
Référence	Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT																						
ETIQ30	Lot d'étiquettes autocollantes	100	10,65	1 065,00																						
FILM25	Film plastique skinpack (rouleaux)	30	52,00	1 560,00																						
			Remise 5 %	131,25																						
			Net commercial	2 493,75																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Taux TVA</th> <th>Total HT</th> <th>Escompte</th> <th>Total TVA</th> <th>Net à payer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">20,00 %</td> <td align="right">2 493,75</td> <td align="center">néant</td> <td align="right">498,75</td> <td align="right"><b>2 992,50 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Taux TVA	Total HT	Escompte	Total TVA	Net à payer	20,00 %	2 493,75	néant	498,75	<b>2 992,50 €</b>															
Taux TVA	Total HT	Escompte	Total TVA	Net à payer																						
20,00 %	2 493,75	néant	498,75	<b>2 992,50 €</b>																						
Conditions de paiement : prélèvement 30 jours soit 06 janvier 2022																										

**Écriture générée par le PGI (à contrôler)**

Jal	Date	N° compte général	N° compte tiers	Libellé opération	Débit	Crédit
AC	06/12/2021	602300		Fact. F031221 Fr EMBALTOUT	1 011,75	
		602611			1 482,00	
		445662			498,75	
		401000	F9EMBA			2 992,50

<p><b>EMBALTOUT</b>                  ZAC du Roussillon                  87000 LIMOGES                  FR 87 364 620 234</p> <p>Avoir : AV 46                  N° Code client : 08234A                  Le 08/12/2021</p>	<p><b>Avoir</b></p> <p>SAS BELLEFOIS                  Zone artisanale                  86130 DISSAY                  FR 86 457 987 133</p>														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;">Désignation</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Retour marchandises non conformes sur facture n° F031221</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3 rouleaux de films plastique skinpack de FILM25</td> <td align="right">156,00</td> </tr> <tr> <td>Remise 5 % :</td> <td align="right">7,80</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">Montant hors taxes 148,20</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">TVA à 20% 29,64</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><b>Avoir net T.T.C 177,84</b></td> </tr> </tbody> </table>		Désignation	Montant	<b>Retour marchandises non conformes sur facture n° F031221</b>		3 rouleaux de films plastique skinpack de FILM25	156,00	Remise 5 % :	7,80		Montant hors taxes 148,20		TVA à 20% 29,64		<b>Avoir net T.T.C 177,84</b>
Désignation	Montant														
<b>Retour marchandises non conformes sur facture n° F031221</b>															
3 rouleaux de films plastique skinpack de FILM25	156,00														
Remise 5 % :	7,80														
	Montant hors taxes 148,20														
	TVA à 20% 29,64														
	<b>Avoir net T.T.C 177,84</b>														

Annexe A2 – Factures en attente de comptabilisation

**TransEDI** *Le spécialiste de la télétransmission*  
 8, rue de Soyouz  
 31240 L'UNION  
 FR 56 438 485 443

Facture : FA7508  
 N° Code client : 86305

Date 09/12/2021

*TVA en attente de décaissement*  
 M. Girard

**FACTURE**

SAS BELLEFOIS  
 Zone artisanale  
 86130 DISSAY  
 FR 86 457 987 133

Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT
Abonnement trimestriel (décembre, janvier, février)	1	394,45	394,45

Taux TVA	Total HT	Escompte	Total TVA	Net à payer
20,00 %	394,45	néant	78,89	<b>473,34 €</b>

Conditions de paiement : prélèvement 30 jours  
 Échéance 09/01/2022

**MAIOL**  
*Fabrico e Comercio de Louça*  
 Zona industrial de Albergaria-a-Velha  
 3850-909 albergaria-a-Velha  
 PORTUGAL  
**Email:** [geral@maiol.pt](mailto:geral@maiol.pt)  
 PT456321879

**SAS BELLEFOIS**  
 Zone artisanale  
 86130 DISSAY  
 França  
 FR 86 457 987 133

Data : 10/12/2021

Fatura (Facture)	Condições de pagamento (Conditions de paiement)	Data de vencimento (Date d'échéance)
657-12-21	LEVANTAMENTO BANCÁRIO 30 FM	31/01/22

ARTIGO (Article)	DESIGNAÇÃO (Désignation)	Qt.	PREÇO (Prix)	TOTAL
NO47RO	Terrina de cerâmica (200 ml) — Terrine grès	430	3,60	1 548,00
NO2YPS	Terrina de cerâmica (471 ml)	80	8,12	649,60
TOT				2 197,60
TOTAL FACTURA (Total de la facture)				2 197,60 €

## Annexe A2 – Factures en attente de comptabilisation (suite)

<p><b>Merlin Automobiles</b>                  45 route de Paris                  86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU                  FR 86 863 533 741</p> <p>Facture : F13149                  N° Code client : CBEL</p> <p>Date facture : 17/12/2021</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <b>FACTURE</b> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">                 SAS BELLEFOIS                  Zone artisanale                  86130 DISSAY                  FR 86 457 987 133             </div>																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Référence</th> <th>Désignation</th> <th>Quantité</th> <th>Unit. HT</th> <th>Total HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><b>Véhicule de tourisme Renault-Clio Zen dCi90 (5 portes) - 21 560 km Date de mise en circulation : 10/05/2020</b></td> </tr> <tr> <td>V399</td> <td>Forfait vidange synthèse</td> <td style="text-align: center;">1,0</td> <td style="text-align: right;">58,14</td> <td style="text-align: right;">58,14</td> </tr> <tr> <td>MO399</td> <td>Temps (H) vidange</td> <td style="text-align: center;">0,5</td> <td style="text-align: right;">45,00</td> <td style="text-align: right;">27,50</td> </tr> </tbody> </table>		Référence	Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT	<b>Véhicule de tourisme Renault-Clio Zen dCi90 (5 portes) - 21 560 km Date de mise en circulation : 10/05/2020</b>					V399	Forfait vidange synthèse	1,0	58,14	58,14	MO399	Temps (H) vidange	0,5	45,00	27,50
Référence	Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT																	
<b>Véhicule de tourisme Renault-Clio Zen dCi90 (5 portes) - 21 560 km Date de mise en circulation : 10/05/2020</b>																					
V399	Forfait vidange synthèse	1,0	58,14	58,14																	
MO399	Temps (H) vidange	0,5	45,00	27,50																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Taux TVA</th> <th colspan="2">Pièces/Huile</th> <th colspan="2">Main d'œuvre</th> <th rowspan="2">Total TVA</th> <th rowspan="2">Net à payer</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TVA</th> <th>HT</th> <th>TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">20,00 %</td> <td style="text-align: right;">58,14</td> <td style="text-align: right;">11,63</td> <td style="text-align: right;">27,50</td> <td style="text-align: right;">5,50</td> <td style="text-align: right;">17,13</td> <td style="text-align: right;"><b>102,77 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Taux TVA	Pièces/Huile		Main d'œuvre		Total TVA	Net à payer	HT	TVA	HT	TVA	20,00 %	58,14	11,63	27,50	5,50	17,13	<b>102,77 €</b>		
Taux TVA	Pièces/Huile		Main d'œuvre		Total TVA	Net à payer															
	HT	TVA	HT	TVA																	
20,00 %	58,14	11,63	27,50	5,50	17,13	<b>102,77 €</b>															
<p><b>Conditions de paiement : le 5 du mois suivant par chèque - TVA acquittée sur les débits</b></p>																					

## Annexe A3 – Pièce de trésorerie en attente de comptabilisation

### Extrait du relevé bancaire disponible en ligne en attente de comptabilisation

	BANQUE POPULAIRE DU NORD	Relevé bancaire n°12 au 31/12/2021 Votre compte courant n° 1819019409 SAS BELLEFOIS Zone artisanale 86130 DISSAY		
Date opération	LIBELLÉ/RÉFÉRENCE	Date Valeur	DÉBIT EUROS	CRÉDIT EUROS
	<b>Solde créditeur au 30/11/2021</b>			<b>65 894,25</b>
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
19/12	Virement international (réf : EXBA120) – au profit de société EXBANOR - Mt 630,45 CHF (franc Suisse) (1)	19/12	596,90	
19/12	Commission (dont TVA 2,50 €) en référence au virement (réf : EXBA120)	19/12	15,00	
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]

(1) Cours : 1 € = 1,0562 CHF

SAS BELLEFOIS			PGI module de gestion comptable				
Extrait Grand livre des tiers / Fournisseurs							
Edition du		01/12/2021		au		18/12/2021	
			F9EXBA	Fournisseur EXBANOR Suisse			
Date	Jal.	Piè.	Libellé	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
			Solde AN	-	-		
01/12/2021	AC	F6852	Fr EXBANOR - Facture F6852 630,45 CHF (1 € = 1,0722 CHF)	-	588,00	588,00	C
			.....				

**Annexe A4 – Paramétrage PGI concernant l'article « Bocaux 25 cl (par 12) »**

Dans le module de gestion commerciale : page écran « Général »

The screenshot shows the 'Articles' window with the 'Général' tab selected. The article code is 'EMB102' and the label is 'Bocaux 25 cl (par 12)'. Other tabs like 'Vente', 'Achat', 'Production', 'Caractéristiques', 'Dimensions', and 'Informations' are visible.

Dans le module de gestion commerciale : page écran « Caractéristiques »

The screenshot shows the 'Articles' window with the 'Caractéristiques' tab selected. It displays various fields for 'Forme', 'Mesures' (Poids brut, Poids net, Poids gouanier, Linéaire), and 'Informations comptables et fiscales' (TVA, TPF, Emballages perdus France).

**Annexe A5 – Facture du fournisseur BEAUXBOCAUX et enregistrement correspondant**

**Facture**

**BEAUXBOCAUX**

**Facture** : F781216

N° Code client : 09125  
Le 20/12/2021

Conditions de paiement : prélèvement 30 jours  
Date d'échéance : 20 janvier 2022

SAS BELLEFOIS  
 Zone artisanale  
 86130 DISSAY  
 FR 86 457 987 133

Référence	Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT
EAP14732	Bocaux 25 cl (par 12)	300	3,36	1 008,00
Total HT				1 008,00
TVA à 20 %				201,60
<b>Net à payer</b>				<b>1 209,60 €</b>

**BEAUXBOCAUX Zone Industrielle 17000 LA ROCHELLE - FR 16 365 610 233**

**Écriture générée par le PGI**

Jal	Date	N° compte général	N° compte tiers	Libellé opération	Débit	Crédit
AC	20/12/2021	602610		Fact. F781216 Fr BEAUXBOCAUX	1 008,00	
		445661			55,44	
		401000	F9BEAU			1 063,44

## Annexe A6 – Trajet domicile travail de monsieur Grellier

---

Informations recueillies :

- Domicile de monsieur Grellier : 15 rue de Maillochon, Poitiers (86000)
- Abonnement mensuel TER 2<sup>nd</sup>e classe, trajet gare SNCF Poitiers – Gare SNCF Dissay (86130) : 42 €
- Distance entre son domicile et la gare de Poitiers : 0,5 km
- Distance entre la gare de Dissay (86130) et l'entreprise BELLEFOIS : 1,5 km

Les frais de déplacement seront calculés :

- Pour l'abonnement TER, sur la base de 12 mois.
- Pour l'utilisation du vélo, sur la base d'un forfait « mobilités durables » : son montant sera de 0,25 € par kilomètre parcouru calculé sur 47 semaines travaillées dans l'année et un aller-retour par jour travaillé.

**NB** : dans un souci de simplification, les jours fériés chômés ne seront pas décomptés.

## Annexe A7 – Temps de travail du personnel non cadre

---

Les horaires de travail du personnel non cadre de la société BELLEFOIS sont organisés de la manière suivante :

- Durée hebdomadaire : 35 heures par semaine,
- Nombre de jours d'activité : 5 jours (du lundi au vendredi).

## Annexe A8 – Extrait du modèle relationnel issu du module paie du PGI

---

**SALARIE** (Matricule, Civilité, Nom, Prénom, Rue, CP, Ville, ...)

**DEPLACER** (#Matricule, #Num Transport)

**MOYENTRANSPORT** (Num Transport, Type, Indemnité)

L'attribut « Type » de la table MOYENTRANSPORT, au format texte, contient les différents moyens de transport utilisables par les salariés (« Vélo », « TER », ...)

## Annexe A9 – Extrait du mail de madame Louvette

---

**De** : louvette.86@laposte.net

**À** : jeanne.bellefois@bellefois.fr

**Envoyé** : Samedi 4 Décembre, 2021 10:16 pm

[...] Les années précédentes, le bulletin de salaire relatif à la prise du solde de mes congés mentionnait un montant de régularisation qui venait s'ajouter à mon salaire. Je ne comprends pas pourquoi cette année l'indemnité congés payés est égale à l'indemnité pour absence. [...]

## Annexe A10 – Extrait du bulletin de salaire de novembre 2021 de madame Louvette

---

Intitulé	Base	Taux horaire	Montant
Salaire de base	151,67	10,50	1 592,50
Absence Congés Payés du 12/11/2021 au 22/11/2021			- 506,70
Indemnités Congés Payés			506,70
Régularisation Congés Payés			0,00
<b>Salaire brut</b>			<b>1 592,50</b>

## Annexe A11 – Extrait de la fiche salarié de madame Louvette en date du 10/12/2021

---

➤ **Congés payés en jours ouvrables :**

	Acquis	Pris	Reste
Période 2020/2021	30	30	0

➤ **Base congés payés – Cumuls :**

Le cumul des rémunérations brutes utilisé pour calculer l'indemnité de congés payés selon la règle du 1/10<sup>ème</sup> est le suivant :

- Période de référence 2020/2021 : 19 100,00 €  
[...]

➤ **Suivi des congés payés pris sur la période 2020/2021**

Périodes de congés	Indemnités de maintien de salaire versées	Nombre de Jours ouvrables pris
Du 02/06 au 04/06/2021	214,09 €	3
Du 19/07 au 07/08/2021	1570,46 €	18
Du 12/11 au 22/11/2021	506,70 €	9
	<b>Total</b>	<b>30</b>

## Annexe A12 – Gestion des congés payés au sein de la société BELLEFOIS

---

- L'acquisition des droits à congés payés au sein de la société BELLEFOIS s'effectue selon les règles de droit commun.
- L'entreprise calcule la retenue pour absence selon la méthode de l'horaire réel.
- A chaque prise de congés, la rubrique « indemnités de congés payés » est paramétrée pour appliquer la règle du maintien de salaire.
- A la prise du solde des congés payés, le PGI compare les deux méthodes de calcul de congés payés et, éventuellement, fait apparaître une rubrique « régularisation de congés payés ».

<b>OuestInd</b> ZI de Montifaut - 85700 POUZAUGES FR 85 495 333 321  Facture : V456/21 N° Code client : 01789 Le 20/12/2021		<b>FACTURE</b>
		SAS BELLEFOIS Zone artisanale 86130 DISSAY FR 86 457 987 133
Désignation	Total HT	
<b>Thermoformeuse FS910 Pack ergonomie</b>	176 500,00	
<i>Machine conditionnement emballage souple ou rigide plastique avec chargeur automatique</i>		
Remise spéciale sur prix catalogue 10 %	-17 650,00	
Forfait livraison, mise en service et démonstration	355,00	
Frais de formation - 3 jours pour 4 salariés	2 160,00	
	Net hors taxes	161 365,00
	TVA 20%	32 273,00
	Acompte versé le 15/11/2021	- 5 000,00
	<b>Net à payer TTC</b>	<b>188 638,00</b>
Conditions de paiement : par virement 30 jours fin de mois		

**Annexe A14 – Informations relatives à l’acquisition de la thermoformeuse**

- La thermoformeuse FS910, mise en service le 20/12/2021, est composée de deux éléments : la structure principale utilisée par l’entreprise pendant cinq ans et le chargeur automatique qui doit être changé tous les deux ans. Au catalogue, ce chargeur est proposé au prix HT avant remise de 50 245 €.
- Les frais accessoires sont imputables en totalité à la structure principale.
- La SAS Bellefois a choisi de comptabiliser les frais de formation en charge.

**Annexe A15 – Extraction du module immobilisation du PGI tenu par le cabinet CCA**

<b>Cabinet CCA</b> Client SAS BELLEFOIS Comptes 210000 à 21ZZZZ DU 01/12/2021 AU 31/12/2021					Page 1/1 Imprimé le 17/01/2022 10:37		
ACQUISITION IMMOBILISATIONS DECEMBRE 2021							
Code	Libellé	Coût d’acquisition	Valeur résiduelle	Amort économique		Amort fiscal	
				durée	mode	durée	mode
FS910-1	Structure Thermoformeuse	113 984,50	0,00	5	Unité d’œuvre	5	Dégressif
FS910-2	Chargeur Thermoformeuse	45 220,50	0,00	2	Linéaire	2	Linéaire

## Annexe A16 – Modalités d’amortissement

- Le module Immobilisation du PGI est paramétré sur une base de calcul de 360 jours, soit 12 mois de 30 jours.
- L’entreprise souhaite appliquer les dispositions fiscales les plus avantageuses.
- La durée d’usage de la structure est de cinq ans.
- Pour l’amortissement économique de la structure, l’unité d’œuvre retenue est le nombre de barquettes produites dont les prévisions sont les suivantes :

Années	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Nb de barquettes produites	20 000	1 280 000	2 100 000	2 600 000	2 600 000	8 600 000

## Annexe A17 – Extrait du journal des OD (Gestion des immobilisations)

Jal	Date	N° cpte général	N°cpte tiers	Libellé opération	Débit	Crédit
OD	20/12/2021	404000	F9OUES	OuestInd Facture V456/16		188 638,00
OD	20/12/2021	471000			188 638,00	
OD	31/12/2021	681100		Dotation 2021 Thermoformeuse FS910 + chargeur	955,95	
OD	31/12/2021	281541				265,08
OD	31/12/2021	281542				690,87
OD	31/12/2021	687250		Amortissement dérogatoire 2021 Thermoformeuse FS910	3 059,47	
OD	31/12/2021	145000				3 059,47

## Annexe A18 – Extrait du journal des OD (Ecritures de régularisation)

Jal	Date	N° cpte général	N°cpte tiers	Libellé opération	Débit	Crédit
OD	31/12/2021	681730		Constatation dépréciation sur stock final de bocaux foie gras 180 g	348,75	
OD	31/12/2021	395500				348,75
OD	31/12/2021	486000		Quittance assurance n°2107765 régularisation	1 131,17	
OD	31/12/2021	616000				1 131,17

## Annexe A19 – Pièces nécessaires pour effectuer le contrôle d’opérations de clôture

### Extrait - Inventaire physique au 31/12/2021

Éléments en stock au 31/12/2021					
Compte	Libellé	Conditionnement	Qté	PU HT	Montant €
<b>Produits finis</b>					
	[...]				
355130	Foie gras entier au pineau (1)	bocal / 180 gr	75	19,05	1 428,75
355132	Grillon de canard	bocal / 180 gr	32	4,93	157,76
	[...]				

(1) Ce produit n’a pas connu le même succès que l’an passé pour les fêtes de fin d’année. Madame Bellefois estime sa valeur unitaire à 14,40 € HT.

**Annexe A19 – Pièces nécessaires pour effectuer le contrôle d’opérations de clôture (suite)**

**ASSUR - POITOU**  
Avenue des Arts  
86000 POITIERS  
FR 56 438 485 443

N° contrat : 2107765  
N° sociétaire : 40854  
Date 05/12/2021

Assurance Multirisque - Période de couverture du 01 décembre 2021 au 30 novembre 2022

Conditions de paiement : prélèvement mensuel suivant échéancier joint



Comptabilisée  
le 05/12

**AVIS D’ECHEANCE**

Assuré : SAS BELLEFOIS  
Zone artisanale  
86130 DISSAY  
FR 86 457 987 133

1 234,00 €

**Annexe A20 – Extraction du module immobilisation du PGI tenu par le cabinet CCA**

**Cabinet CCA** Page 1/1  
Client SAS BELLEFOIS Imprimé le 17/01/2022 10:40

DU 01/12/2021 AU 31/12/2021

21

FICHE IMMOBILISATION Compte 218200

Code immobilisation	VTCLIO90	Base amortissable	28 500 €	
Libellé	CLIO DCI 90	Amortissement économique	Mode	Linéaire
			Durée	5 ans
Catégorie	VP (Véhicule tourisme)	Amortissement fiscal	Mode	Linéaire
			Durée	5 ans
Prix d’achat HT	23 750 €	Valeur de revente	0	
TVA	4 750 €	Date de mise en service	10/05/2020	
Date acquisition	10/05/2020	Taux d’émission CO <sub>2</sub>	90g/km	

**Annexe A21 – Informations complémentaires issues de la carte grise du véhicule CLIO**

- CLIO DCI90 relevant de la nouvelle procédure d’immatriculation (WLTP) ;
- Date de première mise en circulation : 10/05/2020 ;
- Motorisation : Diesel (Gazole).

Montant TVS 2021  
175 €

**Annexe B1 – Documentation fiscale – MISSION 1**

**Extrait du Mémento Comptable Francis Lefebvre 2021 :**

**§ 46870 Enregistrement chez l'acquéreur (acquisition intracommunautaire)**

Les acquisitions intracommunautaires en France de biens en provenance d'un autre Etat membre sont, en principe, soumises à la TVA française [...].

**§ 46875 Principe de l'autoliquidation**

L'entreprise doit enregistrer deux TVA distinctes de même montant (si son droit à déduction est total) :

- une TVA à payer ;
- et une TVA à récupérer.

**Extrait du Mémento Fiscal Francis Lefebvre 2021 relatif aux règles d'exigibilité et de déductions de la TVA :**

**§ 55900 Véhicules de transport de personnes**

[...] sont exclus du droit à déduction tous les véhicules ou engins, terrestres, maritimes ou aériens, conçus pour transporter des personnes ou à usage mixte.

**§ 55995 Services afférents à des biens exclus**

Sont exclues du droit à déduction [...] les prestations de services de toute nature, notamment [...] la location, les opérations de réparation, de transport, de commission, de courtage portant sur des biens exclus du droit à déduction.

**Annexe B2 – Documentation sociale – MISSION 2**

**Revue Fiduciaire PAYE N° 317 – SEPTEMBRE 2021**

**Cumul forfait mobilités durables/remboursement des frais de transports publics**

[...] L'employeur a l'obligation de participer à hauteur de 50 % aux titres d'abonnement aux transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos (ex : Pass Navigo ou location de Vélib') souscrits par les salariés pour le transport de leur domicile à leur lieu de travail (c. trav. art. L. 3261-2).

S'il le souhaite, l'employeur peut aussi mettre en place le forfait mobilités durables, qui lui permet de prendre en charge les frais que les salariés engagent pour se rendre de leur résidence habituelle à leur lieu de travail en utilisant certains modes de transport « alternatifs » (ex : vélo personnel, covoiturage). [...]

**Limite d'exonération relevée en cas de cumul.**

La prise en charge du forfait mobilités durables est cumulable avec la prise en charge obligatoire des frais de transports publics ou de services publics de location de vélos. Toutefois, l'avantage résultant du cumul de ces deux prises en charge n'est exonéré d'IR et de cotisations sociales que dans la limite de 600 € par salarié et par an ou, s'il est supérieur, du montant de la prise en charge obligatoire des frais de transports publics (loi « climat et résilience » publiée au Journal officiel du 24 août 2021). [...]

**Extrait du Mémento Social Francis Lefebvre 2021**

**13610 – Indemnité de congés payés**

**Comparaison entre deux méthodes de calcul**

L'indemnité de congés payés est égale au **dixième de la rémunération totale** perçue par le salarié au cours de la période de référence, sans toutefois pouvoir être inférieure à la **rémunération que le salarié aurait perçue** s'il avait travaillé pendant sa période de congés.

Il en découle que l'employeur doit procéder à une comparaison [...] afin d'appliquer à chaque salarié la méthode de calcul qui lui est le plus favorable.

PROJECTION D'ATTRIBUTS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SELECT	Spécifie les attributs que l'on veut extraire et afficher	SELECT TABLE.Attribut
FROM	Spécifie les tables nécessaires à la requête	FROM TABLE1, TABLE2
;	Indique que la requête est terminée	;

SÉLECTION		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
WHERE	Précède la première jointure ou sélection	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères
AND	Succède à WHERE que ce soit pour une sélection ou une jointure	AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
OR	Précède une sélection (union)	OR TABLE.Attribut = Valeur numérique
LIKE / =	LIKE précède une chaîne de caractères. = précède une valeur numérique.	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
IS [NOT] NULL	Prédicat de [non] nullité	WHERE TABLE.Attribut IS [NOT] NULL
BETWEEN ... AND ...	Prédicat d'intervalle Équivalent à >= ... AND <= ...	WHERE TABLE.Attribut BETWEEN valeur1 AND valeur 2

TRI		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
ORDER BY ... ASC ou DESC	La hiérarchie des clés de tri est définie par l'ordre des attributs derrière ORDER BY	ORDER BY TABLE.Attribut1, TABLE.Attribut2 ASC

CALCULS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SUM	Retourne la somme des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AVG	Retourne la moyenne des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT AVG (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MAX	Retourne la valeur maximum d'un attribut d'une table	SELECT MAX (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MIN	Retourne la valeur minimum d'un attribut d'une table	SELECT MIN (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AS	L'attribut projeté est identifié par le nom de l'alias	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias

REGROUPEMENT		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
COUNT	Retourne le nombre de tuples d'une table	SELECT COUNT (TABLE.Attribut) AS NomAlias
GROUP BY	Permet de faire porter les fonctions d'agrégat sur des partitions de la table	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur
HAVING	Permet d'appliquer des prédicats de condition sur des résultats de regroupement	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur

Extrait du **Mémento Comptable Francis Lefebvre 2021**

**Détermination du coût d'acquisition**

§ 26185 Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants (C. com. art. R 123-178-1° et PCG, art. 213-8) :

- son **prix d'achat**,
- tous les **coûts directement attribuables (frais accessoires)** engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction,
- l'estimation initiale **des coûts de démantèlement**, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elle est située, dès lors qu'il s'agit d'une dégradation immédiate.

§ 26220 II. **Ne constituent pas des frais accessoires** et sont donc à comptabiliser directement en **charges** :

a. **Les dépenses qui ne sont pas nécessaires** à la mise en place et en état de fonctionner de l'immobilisation conformément à l'utilisation prévue par la direction.

Même si :

- elles sont engagées à l'occasion de l'acquisition du bien ;
- elles interviennent pendant la période d'acquisition.[...]

§ 26262. **Frais de formation nécessaires à la mise en service de l'immobilisation**

Certains frais de formation peuvent, **au choix de l'entreprise**, [...]

- soit être inclus dans le cout d'acquisition de l'immobilisation visée ;
- soit être comptabilisés en charges.

Extrait du **Mémento Fiscal Francis Lefebvre 2021**

**Règles d'amortissements**

§ 9360 **Taux applicable** - Le « taux constant » de l'amortissement dégressif s'obtient en multipliant le taux de l'**amortissement linéaire** normalement applicable à l'élément considéré par un **coefficient** qui varie selon la durée fiscale d'amortissement de chaque élément (durée réelle d'utilisation pour les composants et durée d'usage pour la structure des biens décomposés ainsi que pour les biens non décomposés).

Les coefficients sont fixés à :

- 1,25 si la durée fiscale d'amortissement est de trois ou quatre ans ;
- 1,75 si cette durée est de cinq ou six ans ;
- 2,25 si cette durée est supérieure à six ans.

Extrait du **Mémento Comptable Francis Lefebvre 2021**

**Les stocks et en-cours de production**

II. **Valeur d'inventaire - Règle générale d'évaluation**

§ 21415 La valeur d'inventaire est égale à la **valeur actuelle**.

§ 21525 **Prix et perspectives de vente**

Ils sont à prendre en considération pour juger des éventuelles dépréciations à effectuer (PCG, art. 214-22). En conséquence, à notre avis, il convient de tenir compte dans l'évaluation de la valeur actuelle, de : [...]

- l'évolution du prix du marché (articles bradés) ;
- l'écoulement des produits (rotation lente et obsolescence). [...]

À notre avis, les évolutions de prix et d'écoulement à retenir sont celles connues jusqu'à la **date d'arrêté des comptes**, les dépréciations dont le principe était déjà acquis à la clôture devant tenir compte des événements postérieurs à la clôture. [...]

## Taxe sur les véhicules des sociétés (TVS)

Une société doit payer chaque année la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) qu'elle possède ou utilise en France. Elle concerne les voitures particulières (destinées au transport de passagers) ou à usage multiple (destinées principalement au transport de personnes). Le montant de la taxe diffère selon le type de véhicules.

### Calcul et tarif de la taxe

[...] Le montant de la taxe à payer pour chaque véhicule est égal à la somme de 2 composantes :  
[...]

#### Première composante

La première composante s'applique à tous les véhicules. Cependant, son calcul est différent selon la catégorie à laquelle le véhicule appartient :

- Si le véhicule a été immatriculé pour la première fois en France à partir de mars 2020, il relève du nouveau dispositif d'immatriculation (WLTP). Le calcul se fait en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>.
- Si le véhicule est possédé ou utilisé par une société depuis Janvier 2006 et dont la première mise en circulation a eu lieu après le 1er juin 2004 (jour compris) alors il relève du dispositif NEDC. Le calcul se fait en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>.
- Pour les autres, le calcul se fait en fonction de la puissance fiscale.

#### Extrait Tarif en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>

Taux d'émission de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )	Tarif applicable aux véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (WLTP)	Tarif applicable aux véhicules ne relevant pas du nouveau dispositif d'immatriculation (NEDC)
Jusqu'à 20 g/km	0 €	0 €
De 21 à 50 g/km	De 17 € à 40 €	1 € par g/km
De 51 à 60 g/km	De 41 € à 48 €	1 € par g/km
De 61 à 100g/km	De 49 € à 150 €	2 € par g/km
De 101 à 120 g/km	De 162 € à 192 €	4,5 € par g/km

**A savoir :** le tarif applicable aux véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (WLTP) est un tarif fixé au gramme. [...] *Précision : Pour 90g/km, le tarif applicable est de 135 €.*

Le tarif en fonction de la puissance fiscale concerne les véhicules qui ne relèvent pas des 2 autres catégories précédentes :

Puissance fiscale (en chevaux-vapeur)	Tarif
Jusqu'à 3	750 €
De 4 à 6	1 400 €
De 7 à 10	3 000 €
De 11 à 15	3 600 €
À partir de 16	4 500 €

## Annexe B5 – Documentation fiscale (Suite)

### Seconde composante

Ce barème tient compte des différences de niveaux de pollution émise par les véhicules selon leur type de motorisation et selon leur année de mise en service, notamment pour les véhicules diesel.

#### Tarif en fonction des émissions de polluants atmosphériques

Année de mise en circulation	Essence et assimilé	Diesel (gazole) et assimilé
Jusqu'au 31 décembre 2000	70 €	600 €
De 2001 à 2005	45 €	400 €
De 2006 à 2010	45 €	300 €
De 2011 à 2014	45 €	100 €
À partir de 2015	20 €	40 €

### Imposition, déclaration et paiement

#### Imposition

La période d'imposition de la TVS s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

#### Déclaration

[...] La procédure de déclaration et de paiement de la TVS dépend du régime d'imposition à la TVA.

- Régime réel normal : L'entreprise doit télédéclarer et télépayer la TVS au cours du mois de janvier.
- Régime réel simplifié : L'entreprise doit déclarer et payer la TVS au plus tard le 15 janvier. Il n'existe pas de téléprocédure pour ce formulaire. Cette déclaration est à déposer auprès de votre service des impôts des entreprises (SIE) ou auprès de la direction des grandes entreprises (DGE) pour celles qui en relèvent.
- Entreprise non redevable de la TVA : L'entreprise doit télédéclarer et télépayer la TVS au cours du mois de janvier.

**Attention :** la TVS n'est pas déductible du résultat de l'entreprise pour l'impôt sur les sociétés (IS). Mais elle est déductible du résultat des entreprises qui ne sont pas imposées à l'IS.

### Revue fiduciaire - Dictionnaire fiscal 2021

#### § 1430 - Véhicules de tourisme - Limites de déduction.

[...] Pour les véhicules de tourisme acquis ou loués depuis le 1.01.2017, les seuils applicables sont mentionnés dans le tableau suivant [...]

Plafond de déductibilité des amortissements des véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation				
Seuils	9 900 €	18 300 €	20 300 €	30 000 €
Véhicule acquis avant le 1.01.2021 et depuis le 1.03.2020	> à 165 g	De 50 g à 165 g	De 20 g à 49 g	De 0 g à 19 g
Véhicule acquis à compter du 1.01.2021	> à 160 g	De 50 g à 160 g		

#### § 1435 - Véhicules soumis à la limitation.

La limitation de la déductibilité des amortissements s'applique aux véhicules de tourisme, entendu comme les véhicules de tourisme concernés par la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)

#### § 1440 – Calcul des amortissements [...]

Le prix d'acquisition à retenir s'entend du prix d'achat de la voiture particulière, taxes comprises.